



Éducation internationale

Échanges d'enseignants

Rôles des commissions scolaires et directions

d'établissements



Échanges azimut

Présentation du programme

Éducation internationale et son partenaire français l'Académie d'Amiens ont mis en place le programme d'échange d'enseignants entre la France et le Québec afin d'offrir l'occasion aux enseignants du Québec et de la France de réaliser des échanges dans leur domaine.

Historique, objectifs et clientèle visée par le programme

Historique

En 1969, dans le cadre des ententes franco-québécoises, un programme d'échanges pour les enseignants du primaire avait été mis sur pied; il s'est poursuivi jusqu'au début des années 1980. À l'époque, le programme avait été initié par les deux gouvernements qui en assuraient la gestion et la supervision. L'échange était d'une durée d'un an, renouvelable sur demande. Les enseignants recevaient leur salaire de leur employeur et conservaient tous leurs droits et privilèges de leurs postes respectifs. Cependant, ils devaient s'adapter aux méthodes d'enseignement et respecter la convention de travail des enseignants du pays hôte. Durant les années 80, le programme d'échanges a été arrêté pendant plusieurs années pour des difficultés administratives et financières.

Enfin, pour plusieurs raisons, dont l'historique de coopération entre les peuples québécois et français, les nombreuses demandes d'échanges de la part des enseignants ainsi que la volonté partagée des deux gouvernements de mettre en place des programmes visant l'internationalisation de l'éducation, une relance du programme s'est effectuée en 2006.

C'est alors qu'Éducation internationale est devenu responsable du programme du primaire au Québec et a signé une entente avec son vis-à-vis français le Centre international d'études pédagogiques pour remettre en place cet échange entre le Québec et la France. Éducation internationale gère et coordonne ce programme dans la lignée des orientations de la stratégie gouvernementale pour l'internationalisation de l'éducation québécoise. L'Académie d'Amiens est le vis-à-vis français d'Éducation internationale. Il est mandaté par le ministère de l'Éducation de la France pour assurer la gestion du programme du primaire.

Objectifs

Le programme d'échanges d'enseignants Québec-France prévoit un échange de poste à poste d'une durée d'un an.

L'enseignant sélectionné pour participer au programme est donc jumelé avec un enseignant français qui présente un profil professionnel relativement similaire. En plus d'échanger leur poste, les enseignants jumelés peuvent également s'engager à échanger leur résidence. Cet échange de résidence n'est pas obligatoire. En marge de cet engagement, d'autres biens peuvent être partagés entre les participants, comme leur véhicule. Vous trouverez les informations détaillées sur ce point dans la section portant spécifiquement sur l'entente privée.

Cette expérience est avant tout une expérience professionnelle.

Ce programme est actuellement la seule voie reconnue officiellement pour permettre à un enseignant québécois d'aller enseigner en France dans le secteur public.

Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants :

- ❖ favoriser l'internationalisation de l'éducation québécoise et contribuer à l'ouverture sur le monde de l'ensemble de la société québécoise;
- ❖ permettre aux commissions scolaires et aux écoles engagées dans le programme de partager leur expertise, leur vision de l'éducation et de découvrir de nouvelles approches en enseignement primaire;

- ❖ permettre aux enseignants participants d'explorer un autre système d'éducation, d'exercer leur profession dans un environnement différent et d'enrichir leurs compétences professionnelles;
- ❖ offrir une opportunité aux enseignants participants et à leurs élèves de découvrir une nouvelle culture, de s'ouvrir sur le monde et de développer de nouvelles relations.

Clientèle visée : Enseignants du primaire

Le programme s'adresse aux enseignants des écoles primaires du Québec et de la France, incluant la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe, qui désirent effectuer un échange poste-à-poste d'une durée d'une année scolaire complète.

Les enseignants québécois doivent remplir les conditions suivantes pour avoir la possibilité de participer au programme :

- ❖ être titulaire d'un poste permanent d'enseignant généraliste dans une école primaire d'une commission scolaire ou dans une école primaire privée;
- ❖ être titulaire d'un poste d'enseignant en adaptation scolaire responsable des troubles cognitifs;
- ❖ les orthopédagogues (ayant une classe à leur charge), enseignants des commissions scolaires anglophones et enseignants du préscolaire (maternelle) 5 ans sont également admissibles au programme;
- ❖ posséder au moins trois années d'expérience en enseignement.

Attention : les enseignants en musique, en anglais langue seconde et en éducation physique, aux adultes, ne sont pas admissibles.

La lecture de la prochaine section vous permettra de comprendre l'ensemble des modalités du programme ainsi que le niveau d'engagement exigé de la part des participants.

Conditions d'admissibilité

Des conditions préalables importantes sont exigées pour être admissible au programme:

- ❖ être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle;
- ❖ être titulaire d'un poste permanent à plein temps en enseignement primaire dans une commission scolaire ou une école privée au Québec;
- ❖ avoir au moins trois années d'expérience en enseignement primaire;
- ❖ obtenir l'accord de la direction de son école et de sa commission scolaire ou de la direction générale de l'école privée;
- ❖ posséder la citoyenneté canadienne;
- ❖ être titulaire d'un passeport pour soi et les membres de sa famille l'accompagnant;
- ❖ pouvoir fournir un certificat de bonne conduite (extrait de casier judiciaire);
- ❖ posséder toutes les assurances nécessaires (santé, civile et responsabilité civile);
- ❖ pouvoir fournir un certificat médical attestant votre bonne santé et que vous ne souffrez d'aucune maladie pouvant vous empêcher physiquement ou psychologiquement, d'exécuter vos fonctions;
- ❖ pouvoir fournir un certificat de naissance ainsi que celui de toutes les personnes qui vous accompagneront.

Si vous répondez aux critères présentés ici, vous êtes admissibles au programme.

Critères de sélection

Ensuite, pour participer à l'échange, vous devez également répondre aux conditions suivantes :

- ❖ être fortement intéressé à participer au programme et avoir pleinement l'intention d'accepter l'offre qui vous sera faite;
- ❖ être dans une bonne forme physique et psychologique pour pouvoir maîtriser les problèmes qui pourraient survenir pendant l'échange;
- ❖ démontrer une bonne capacité d'adaptation;
- ❖ ne pas avoir fait une demande parallèle concernant une activité qui serait susceptible de vous empêcher d'accepter une éventuelle offre qui vous serait faite dans le cadre du présent programme;
- ❖ accepter de respecter les horaires et les règlements scolaires du pays d'accueil;
- ❖ accepter que tout manquement ou cas d'absence non justifiée puisse être considéré comme une rupture de votre convention.

Raisons et avantages de la participation à ce programme

Pour les enseignants participants

Cette expérience est intéressante principalement pour trois raisons :

- ❖ parfaire vos compétences comme enseignants
- ❖ découvrir de nouvelles approches pédagogiques et développer vos capacités d'adaptation
- ❖ vivre une expérience personnelle des plus enrichissantes

Pour la direction d'une école et la commission scolaire

Cette expérience est intéressante principalement pour quatre raisons :

- ❖ permettre un perfectionnement de ses compétences à votre enseignant
- ❖ appréhender de nouvelles approches pédagogiques
- ❖ permettre une ouverture sur une autre culture et une autre approche d'enseignement aux enseignants et aux élèves
- ❖ Renforcer l'image de l'école et de la commission scolaire

Rôle de la commission scolaire

- L'enseignant doit obtenir l'approbation de sa commission scolaire et de sa direction d'établissement et les tenir informées de l'avancement de son projet
- L'enseignant québécois doit remplir l'ensemble du formulaire d'inscription et faire signer l'autorisation de sa direction d'école et de sa commission scolaire (annexe 1). Ce document doit être envoyé au plus tard à Éducation internationale par courriel au 30 janvier.
- Remplir le formulaire de l'entente professionnelle, le signer et le faire signer à sa direction d'établissement et à sa commission scolaire
- La commission scolaire du participant a un rôle de supervision générale dans ce programme d'échanges. Elle doit donner son approbation à l'enseignant québécois qui désire participer à l'échange et elle agit à titre de personne ressource pour faciliter l'encadrement de l'enseignant français qui travaillera au Québec.

Un certain nombre de responsabilités et de tâches sont donc à prévoir :

- **Approuver, ou non, le dépôt de candidature de l'enseignant québécois** : un formulaire d'accord compris dans le formulaire d'inscription et remis par l'enseignant doit être signé par la direction générale ou la direction des ressources humaines. **Ce formulaire doit être envoyé par l'enseignant en même temps que l'ensemble de son dossier de candidature.**
 - **Confirmer le jumelage entre l'enseignant québécois et français** : la direction des ressources humaines de la commission scolaire doit signer **l'entente professionnelle et remplir les différents documents administratifs demandés** avec les enseignants jumelés et leur direction d'établissement (entente professionnelle, formulaire offre d'emploi, certificat d'assujettissement, formulaire tolérance d'engagement).
 - La personne contact à la commission scolaire agit à titre de personne ressource en cas de problèmes soumis par l'enseignant français ou par la direction de son école d'accueil (ex : conflit professionnels, congés de maladie prolongés).
- **Les commissions scolaires et les écoles privées devront compléter les étapes suivantes d'ici le 1^{er} mai pour être conformes à ces nouvelles mesures :**
 - S'inscrire comme commission scolaire au portail des employeurs de CIC Canada, <http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/portail-employeur.asp>.
 - Créer votre offre d'emploi pour l'enseignant français en indiquant les éléments du formulaire qu'Éducation internationale vous aura transmis.
 - Après avoir présenté une offre d'emploi par l'intermédiaire du portail de l'employeur, un numéro d'identification de l'offre sera envoyé. **La commission scolaire devra fournir ce numéro d'identification à l'enseignant français ou à l'enseignant québécois pour qu'il lui transmette.**

Rôle de la direction d'établissement

La direction d'école de l'enseignant québécois joue un rôle très important dans le programme d'échanges en facilitant l'intégration professionnelle et sociale de l'enseignant français et le retour de l'enseignant québécois.

Plus précisément, les responsabilités de la direction d'école sont :

Avant l'échange

- Approuver, ou non, le dépôt de candidature de l'enseignant québécois : un formulaire d'accord compris dans le formulaire d'inscription et remis par l'enseignant doit être signé par la direction générale ou la direction des ressources humaines. Ce formulaire doit être envoyé par l'enseignant en même temps que l'ensemble de son dossier de candidature.
- Nommer une personne ressource au sein de son établissement qui agit à titre de mentor pour l'enseignant français afin de faciliter son intégration. Le nom et les coordonnées de cette personne doivent être inscrits dans le formulaire d'accord.
- **Fournir des références à Éducation internationale** concernant l'enseignant québécois qui dépose sa candidature au programme : un formulaire de références conçu par Éducation internationale est remis à la direction de l'école par l'enseignant; elle doit le compléter et le rendre à l'enseignant le plus rapidement possible. Une section est réservée dans le formulaire pour donner son accord pour accueillir l'enseignant français dans votre école. Ce formulaire doit être envoyé par l'enseignant en même temps que l'ensemble de son dossier de candidature.
- Recevoir la proposition de jumelage, en discuter avec l'enseignant participant et donner son accord par écrit dans les 15 jours suivant la réception de la proposition en signant le formulaire de confirmation de jumelage. L'enseignant doit ensuite le renvoyer à Éducation internationale par la poste ou par télécopie.

- Compléter et signer avec les enseignants jumelés et la commission scolaire/l'école privée le formulaire de l'entente professionnelle, fournir l'information et répondre aux questions de la commission scolaire
- Prendre le temps d'échanger avec votre enseignant avant son départ pour la France, afin qu'il vous communique toutes les informations pertinentes sur son homologue
- Demander à votre enseignant de vous présenter le dossier pédagogique qu'il a préparé pour son homologue ou de vous résumer les informations qu'il lui a transmises au sujet de l'école
- Rencontrer l'enseignant désigné pour accompagner l'enseignant français durant l'année et voir avec lui les moyens à mettre en place pour assurer le support nécessaire à l'intégration et à la bonne marche du travail de l'enseignant français
- Informer le secrétariat de l'école, le corps enseignant durant une assemblée générale ou une réunion pédagogique.
- Informer les parents des élèves par communiqué ou lors d'une réunion avec les parents.

Pendant et après l'échange

- Encadrer l'enseignant français au même titre que les autres enseignants de son établissement tout en tenant compte de son processus d'intégration, de ses besoins d'adaptation et du choc culturel qu'il vit
- S'assurer avec la commission scolaire et les ressources humaines que l'enseignant ait accès à toutes les commodités de l'établissement au même titre que les autres enseignants (accès courriel, ordinateur, photocopies, etc.)
- Accueillir l'enseignant en échange, si possible avant le début des classes
- Lui montrer l'école et sa/ses classes et lui présenter l'enseignant désigné pour l'accompagner dans son intégration à l'école et à sa classe
- L'accompagner le 1er jour d'école lors de son premier contact avec sa/ses classe/s et le présenter aux élèves, expliquer les buts de l'échange et les aspects positifs
- Le rencontrer à la fin de la première semaine et aller le voir enseigner durant le premier mois, en lui indiquant que cette mesure ne sert pas à le surveiller, mais à l'aider
- Organiser éventuellement une rencontre conviviale avec l'enseignant en échange, la direction et d'autres personnes du corps enseignant
- Le rencontrer à la fin du 1er mois et/ou organiser une rencontre avec lui et ses collègues pour dresser un bilan, analyser les problèmes, proposer des solutions et des améliorations
- Rencontrer l'enseignant en échange début octobre, mi-décembre, mi-février, fin avril
- Veiller à suivre l'entente professionnelle signée
- Faire parvenir à la direction d'école employeur de l'enseignant français toutes informations relatives aux changements et aux développements scolaires, en particulier ceux qui pourraient concerner le participant québécois dans sa réintégration professionnelle au retour
- **Veiller à informer Éducation internationale en cas de difficultés et/ou de longue maladie**
- Réaliser un bilan avec les enseignants français et québécois à la fin de l'échange